

# RENTRÉE 2020

Pour bénéficier gratuitement de l'Assurance Maladie en France, renseignez vos informations et déposez vos pièces justificatives sur le site dédié !



## PRÉSENTATION DU SITE INTERNET DÉDIÉ

Afin de bénéficier de l'Assurance Maladie tout nouvel étudiant étranger doit s'inscrire sur le site internet prévu à cet effet :

[etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)

- Cette démarche est à effectuer obligatoirement une fois arrivé sur le territoire, et après l'inscription auprès de l'établissement d'enseignement supérieur.
- Ce site internet dédié - disponible en français, en anglais et en espagnol - et accessible grâce à une aide en mandarin et en arabe, constitue un espace de dialogue privilégié entre les étudiants étrangers et l'Assurance Maladie.



**3**  
Une fois votre affiliation finalisée, vous réalisez des actions complémentaires afin d'être remboursé de manière plus simple et rapide



**Pour être mieux remboursé, nous vous conseillons de prendre une assurance maladie complémentaire.** Pour votre information, l'Assurance Maladie propose la Complémentaire santé solidaire pour les étudiants, c'est une aide pour payer les dépenses de santé si vos ressources sont modestes. Vous pouvez en bénéficier, sous certaines conditions (détails sur [ameli.fr](http://ameli.fr)).